

# Opération tranquillité vacances

Si vous faites partir des chanceux qui vont avoir l'opportunité de partir en vacances, la ville vous accompagne (non pas dans vos bagages) mais en assurant la tranquillité de vos vacances.

Comme chaque année, l'opération tranquillité vacances est mise en place et permet aux habitants qui le souhaitent que la Police Municipale veille à votre domicile durant votre absence.



Durant toute l'année vous pouvez profiter d'une surveillance de votre habitation par la Police municipale, dans le cadre de l'**Opération Tranquillité Vacances**.

Pour bénéficier de ce service, il vous suffit simplement de passer au poste de police municipale ou à l'hôtel de ville et de compléter le formulaire dédié.

Bel été à toutes et tous !

## Quelques conseils pratiques avant votre départ

### Attention au cambriolage !

- Clos, les volets ne doivent pas l'être en permanence (un voisin pourrait vous les ouvrir).
- Alarme : certains systèmes sont très dissuasifs.
- N'oubliez pas de faire relever votre boîte aux lettres.
- Cataloguez vos biens (photographies, N° de série...).
- Eclairage : une minuterie peut s'avérer efficace.
- Sur le répondeur téléphonique, ne laissez aucun message indiquant votre absence.

### Quelles sont les procédures ?

- Faire l'inventaire des biens dérobés et détruits, évaluer ceux-ci précisément avec, si possible, les numéros de série, références et factures de biens.
- Préparer les photographies en votre possession des bijoux ou objets volés.
- Déposer plainte auprès d'un service de Police ou se constituer partie civile devant le Tribunal de Grande Instance.
- Faire une déclaration dans les 48 heures à la compagnie d'assurances.

### Autres recommandations

- Signaler aux services de police tout individu suspect pour vérification.
- Il faut gérer sa protection, savoir que contraindre un cambrioleur à 5 minutes de travail permet d'éliminer 80% des effractions.
- Installer des barreaux aux fenêtres permet de ralentir la progression du cambrioleur.

Votre assureur peut exiger que votre habitation soit équipée de ce type de moyens de protection. Lisez bien

attentivement votre contrat !

Documents

[Formulaire Opération Tranquillité Vacances](#)

Contact

Police Municipale

Tél. 01 34 46 72 00

Port. 06 22 65 11 60